

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT N° 753-26

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Damien, le 17 mars 2026 :

#### **Règlement 753-26 modifiant le règlement 753 portant sur le zonage**

Ce règlement a pour but entre autres de modifier et corriger certaines dispositions du règlement de zonage en vigueur.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie en date du 15 avril 2026 et est entré en vigueur ce jour même.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 6850, chemin Montauban, aux heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

Donné à Saint-Damien, ce 24 avril 2026.



Hugo Allaire  
Greffier-trésorier

